

# Demande d'équivalence en ECTS

Une attestation d'équivalence favorise l'accès aux formations du supérieur ; elle n'a pas valeur de diplôme.

## 1 Votre statut pour l'année en cours

● Année universitaire en cours : 20.. - 20..

● Etiez-vous inscrit sous le statut de cumulatif à l'Université Paris-Diderot lors de l'année universitaire en cours ?

OUI

NON

- Si vous avez coché la réponse « non », l'université Paris-Diderot ne pourra vous délivrer d'équivalence en ECTS, veuillez demander cette équivalence à l'établissement universitaire dans lequel vous étiez inscrit sous le régime cumulatif.

- Si vous avez coché la réponse « oui », veuillez indiquer votre numéro d'étudiant :

N° étudiant P7 : |.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|

● Avez-vous déposé une candidature pour une formation de Paris Diderot pour l'année prochaine ?  OUI  NON

Si vous avez coché la réponse « oui », sachez que les demandes d'équivalences en ECTS ne sont pas nécessaires pour une inscription dans une de nos formations

● Est-ce que vous renouvelerez votre inscription en CPGE à la rentrée prochaine ?  OUI  NON

Si vous avez coché la réponse « oui », sachez qu'il n'est alors pas nécessaire de demander une équivalence, il sera préférable de demander votre équivalence à la fin de vos années de CPGE

## 2 Vous souhaitez obtenir une équivalence

L1 de choix 1 : .....  
choix 2 : .....

L2 de choix 1 : .....  
choix 2 : .....

L3 de choix 1 : .....  
choix 2 : .....

## 3 Etat civil

NOM : ..... Prénom : .....

N° INE/BEA : |.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|.....|

Né(e) : |.....|.....|19.....| Lieu : ..... Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Mél : ..... Tél : .....

## 4 — Liste des pièces à joindre

---

● Si votre lycée a validé la totalité de vos ECTS (60 ECTS pour les élèves de première année de prépa, 120 ECTS pour les élèves de seconde année de prépa, 180 ECTS pour les khûbes littéraires ou les ATS), et vous a attribué une notation A, B, C ou D, vous devrez fournir :

1. La première page uniquement de ce dossier de demande
2. Les bulletins des années de classe préparatoire
3. Le relevé des ECTS validés par votre lycée sur lequel doit figurer la note (A à D) attribuée par le lycée.

● Si votre lycée n'a pas validé la totalité de vos ECTS, et/ou vous a attribué une notation E ou F, votre dossier sera soumis à l'acceptation de tout ou partie des ECTS par une commission pédagogique composée d'enseignants de l'université et de lycées conventionnés. Vous devrez alors fournir :

1. La 1<sup>ère</sup> page uniquement de ce dossier de candidature
2. Les relevés de notes des classes de première et terminale
3. Le relevé de notes du baccalauréat
4. Les bulletins des années de classe préparatoire
5. Le relevé des ECTS validés par votre lycée et l'annexe descriptive des matières étudiées (si vous en possédez une)
6. Les résultats aux concours (si vous en avez passés)

## 5 — Envoi

---

Envoyer l'ensemble des pièces demandées avant le **30 juin**\* à :

**Université Paris Diderot-Paris 7**

**DEVU - CPGE**

**Bâtiment Lamarck A**

**75205 PARIS Cedex 13**

\*

A noter : si au 30 juin, il manquait une pièce au dossier, il vous appartient de la transmettre au plus vite à l'adresse indiquée ci-dessus et en rappelant l'objet de votre demande ; dans le cas contraire, votre dossier pourra être rejeté et classé sans suite.